

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue au lieu ordinaire des séances, au Club-Nautique de Lac-Sergent, le lundi 16 novembre 2015, à 19H30**

**1. OUVERTURE**

***Présences***

Monsieur Denis Racine, maire  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
Monsieur André Métivier, conseiller  
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et monsieur Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 15 personnes.

**1. Ouverture**

Monsieur le maire, Denis Racine demande d'observer une minute de silence en mémoire des disparus et des familles éprouvées suite aux attentats terroristes survenus sur le territoire français, à Paris, le 13 novembre dernier.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 
- 1. Ouverture**
  - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  - 4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2015**
  - 5. Correspondance : Voir liste**
  - 6. Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 31 octobre 2015
    - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 10 – octobre 2015 »
    - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - novembre 2015 »
  - 7. Dépôt de documents**
    - 7.1 Rapport du maire sur l'état de la situation financière au 31 octobre 2015
    - 7.2 État des résultats au 31 octobre 2015
    - 7.3 Liste des permis émis pour le mois d'octobre 2015
    - 7.4 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 14 octobre 2015
    - 7.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
    - 7.6 Liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2015
    - 7.7 Rapport d'étape et études préparatoires par la firme *Roy Vezina & associés*
  - 8. Avis de motion**
    - 8.1 Projet de Règlement (numéro 332-15) afin de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2016
  - 9. Règlements**
  - 10. Résolutions**
    - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
    - 10.2 Mandat à la firme *Tremblay Bois Mignault Lemay* pour fins de perception de taxes
    - 10.3 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus
    - 10.4 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (*RRGMRP*) / adoption du budget 2016

- 10.5 Entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier / déneigement d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud
- 10.6 Autorisation au Ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la Sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC de Portneuf
- 10.7 Autorisation de destruction de documents inactifs
- 10.8 Résolution concernant la hausse de taxes scolaires
- 10.9 Contrat HM-2015-006 / mandat à la firme *NORDIKeau inc.* pour l'établissement de la liste officielle des résidences et lots à être desservies par le réseau d'égout
- REPORTÉ** 10.10 Mandat à Paul Isabelle pour agir comme chargé de projet (Projet Égout collecteur)
- 10.11 Mandat à CIMA+ pour étude concernant la localisation de l'usine de traitement des eaux usées
- REPORTÉ** 10.12 Mandat à CIMA+ pour étude de tracés alternatifs pour égout collecteur
- CORRECTION** 10.13 Mandat à l'entreprise *MarieMorneau.communications* pour la mise en place d'une page Facebook
- AJOUT** 10.14 Résolution de soutien à la France
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11.1 Prochaine séance ordinaire / lundi 21 décembre 2015
- 11.2 Séance extraordinaire de l'adoption du budget 2016 / lundi le 14 décembre 2015
- 11.3 Réception des articles – *Journal Le Jaseur* édition décembre 2015
- 11.4 Dépôt du rôle triennal 2016-2018
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 13. Deuxième période de questions**
- 14. Clôture de la séance**
- 15. Levée de l'assemblée**
- 

**15-11-283** **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- REPORTÉ** 10.11 Mandat à CIMA+ pour étude concernant la localisation de l'usine de traitement des eaux usées
- REPORTÉ** 10.12 Mandat à CIMA+ pour étude de tracés alternatifs pour égout collecteur
- CORRECTION** 10.13 Mandat à l'entreprise *Alvéole média* pour la mise en place d'une page Facebook
- AJOUT** 10.14 Résolution de soutien à la France

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2015**

Séance ordinaire du 19 octobre 2015

**15-11-284** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la greffière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015.

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 soit et est approuvé.

**QUE** monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 30 octobre 2015

**15-11-285** **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la greffière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2015.

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2015 soit et est approuvé.

**QUE** monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de novembre 2015 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 OCTOBRE 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 octobre 2015.

15-11-286

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 31 octobre 2015 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE NO 10 / OCTOBRE 2015**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La liste détaillée des chèques pour la période 10 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 100 767.14 \$ est annexée au présent procès-verbal.

15-11-287

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois d'octobre 2015 soit adoptée telle que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2015**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de novembre 2015.

15-11-288

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant 35 592.17 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 35 592.17 \$.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 Rapport du maire sur l'état de la situation financière au 31 octobre 2015

Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité.

Monsieur Denis Racine présente l'état de la situation financière au 31 octobre 2015 qui sera imprimé dans le prochain journal municipal « Le Jaseur ».

7.2 État des résultats au 31 octobre 2015

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 octobre 2015.

7.3 Liste des permis émis pour le mois d'octobre 2015

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexée au présent procès-verbal, la liste des permis émis pour le mois d'octobre 2015.

7.4 CCU - Procès-verbal de la rencontre du 14 octobre 2015

Monsieur Mario Émond, conseiller, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 14 octobre 2015.

7.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Tel que l'exige la Loi sur les élections et les référendums à l'article 357, le Conseil de Ville doit fournir la déclaration des intérêts pécuniaires à la date anniversaire de leur élection.

La secrétaire-trésorière a reçu copie des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de Ville et que ces déclarations soient annexées au présent procès-verbal et transmises au Directeur général des Élections du Québec dans les délais prescrits.

7.6 Liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2015

Tel que l'exige la Loi sur les Cités et Villes, la secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2015 dont la somme totalise **31 826.72 \$**.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

7.7 Rapport d'étape et études préparatoires par la firme Roy Vézina & associés

Monsieur le maire, Denis Racine, dépose le rapport d'étape et études préparatoires par la firme Roy Vézina & associés N/Réf : 13-837, juillet 2015 / révision 01.

**8. AVIS DE MOTION**

8.1 Projet de Règlement (numéro 332-15) afin de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2016

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet, de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2016.

**Donné à Lac-Sergent, ce 16<sup>e</sup> de novembre 2015**

---

**9. RÈGLEMENTS**

## 10. **RÉSOLUTIONS**

### 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

#### **Permis de construction de bâtiment complémentaire 190, Vieux-Chemin**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 12 novembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-11-289

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

#### **Permis d'agrandissement 1766, Tour-du-Lac Nord**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 12 novembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-11-290

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

### 10.2 Mandat à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay pour fins de perception de taxes

**CONSIDÉRANT QUE** les taxes demeurent impayées à l'expiration du délai prévu à l'article 504 de la Loi sur les Cités et Villes et applicable conformément à la section IV du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale portant sur le paiement et le remboursement des taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le paiement des taxes municipales peut être également réclamé par une action intentée, au nom de la municipalité, devant la Cour du Québec ou la Cour municipale, s'il y en a une, tel que stipulé à l'article 509 de la Loi sur les Cités et Villes;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-11-291

**QUE** le Conseil de Ville mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de poursuivre les démarches de paiement de taxes et services rendus dues à ce jour dans les dossiers suivants :

No de matricule(s)	Somme dû
1091-66-9732	1 611.90 \$
1091-76-0848	1 400.42 \$
1091-87-1616	1 757.67 \$
1092-97-2905	1 218.95 \$
1192-17-9043	2 039.03 \$
1192-19-8310	1 129.53 \$
1192-35-4834	4 795.36 \$
1192-45-0639	1 895.71 \$
1192-46-1216	1 114.64 \$
1192-46-2136	965.91 \$
1193-06-2550	1 807.12 \$
1193-30-8915	2 072.32 \$
1194-80-5164	1 591.41 \$
1291-36-9245	1 476.93 \$
1292-64-5774	1 471.64 \$
1293-28-7530	1 106.87 \$

10.3 Éradication de frais de vidange de fosse et d'intérêts courus

**CONSIDÉRANT** qu'une facture de vidange de fosse et intérêts courus en date du 4 juillet 2014 est toujours impayée à ce jour;

**CONSIDÉRANT** que la propriété a été vendue et que le nouveau propriétaire n'est pas responsable de la créance antérieure à son achat;

**CONSIDÉRANT** l'impossibilité de régler cette facture sans engager des frais judiciaires;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-11-292

**D'éradiquer** la facture #10621 ainsi que les frais d'intérêts courus à ce jour au montant de 213.60 \$.

**Que** cette somme soit imputée au compte *gestion financière et administrative – créances douteuses #219-09-40*.

10.4 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) / adoption du budget 2016

**ATTENDU QUE** la Régie régionale de Gestion des Matières résiduelles de Portneuf a adopté lors de sa séance tenue le 15 octobre 2015, son budget d'opération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 ;

**ATTENDU QUE** le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités, tel que stipulé à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes ;

**CONSIDÉRANT** que la Régie a présenté la répartition des quotes-parts pour la Ville de Lac-Sergent qui sont fixées pour l'année 2016 au coût de 47 219.28 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-11-293

**QUE** la Ville de Lac-Sergent adopte le budget d'opération de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf établissant les dépenses et les revenus de 10 407 615 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 ;

**QUE** ce budget tel que déposé par la Régie le 5 novembre 2014 fasse partie intégrante de la présente.

- 10.5 Entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier / déneigement d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud

15-11-294

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la signature par monsieur le maire, Denis Racine et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Brouillette d'une entente ayant pour objet l'entretien d'hiver par la Ville de Lac Sergent, du chemin Tour-du-Lac Sud sur le territoire de la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour l'hiver 2015-2016.

- 10.6 Autorisation au Ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la Sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC de Portneuf

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac-Sergent communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Lac-Sergent sont stockés dans une banque de données administrée par le ministre de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Sergent souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Portneuf ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministre de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Portneuf doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Lac-Sergent en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

15-11-295

**QUE LE CONSEIL AUTORISE** le ministre de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Portneuf afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de la Ville de Lac-Sergent en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

**QU'UNE** copie de la présente résolution soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC, M. Pierre-Luc Couture.

- 10.7 Autorisation de destruction de documents inactifs

**CONSIDÉRANT** la liste des documents inactifs, datée d'octobre 2015, soumise pour destruction par le monsieur Daniel St-Amand, directeur du Centre d'Archives régional de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** que la liste de destruction contient des documents papier uniquement;

**CONSIDÉRANT** que ces documents peuvent être détruits en vertu du calendrier de conservation des documents de la Ville de Lac-Sergent;

**CONSIDÉRANT** que la destruction de documents doit être autorisée par le Conseil municipal en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

15-11-296

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**D'AUTORISER** la destruction des documents inactifs contenus à la liste datée d'octobre 2015 préparée par monsieur Daniel St-Amand, archiviste et laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10.8 Résolution concernant la hausse de taxes scolaires

**ATTENDU QUE** la Ville de Lac Sergent est une municipalité de villégiature dont deux tiers des résidents n'y habitent pas de façon permanente et envoient leurs enfants, le cas échéant, dans les écoles d'autres commissions scolaires;

**ATTENDU QUE** ses citoyens ont reçu sur leur compte de taxes scolaires 2013-2014 une hausse d'environ 100%, alors que le message accompagnant ce compte annonçait une hausse de 25.85 %;

**ATTENDU QUE** ses citoyens ont reçu pour 2014-2015 une hausse de taxes scolaires de l'ordre de 7% et à nouveau pour 2015-2016, une hausse de l'ordre de 12%;

**ATTENDU QUE** les hausses de taxes scolaires de ses citoyens ont atteint des proportions inacceptables entre 2013 et 2016;

15-11-297

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la Ville de Lac Sergent dénonce la hausse du compte de taxes scolaires de ses citoyens pour les années 2013 à 2016 inclusivement, car ces hausses sont un exemple supplémentaire du transfert dans la cour des municipalités et des commissions scolaires par le Gouvernement du Québec qui ne voulant pas porter l'odieux d'une hausse de taxes, accroît encore indirectement la charge fiscale des citoyens.

**QUE** la Ville de Lac Sergent demande au Gouvernement du Québec de modifier la *Loi 25* afin de temporiser cette hausse importante de taxes scolaires.

**QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, au Ministre de l'Éducation, au député de Portneuf à l'Assemblée nationale, à la *Fédération des commissions scolaires du Québec* (FCSQ), à la *MRC de Portneuf*, à la *Fédération québécoise des municipalités du Québec* (FQM), à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ), et à la presse régionale et locale.

10.9 Contrat HM-2015-006 / mandat à la firme NORDIKeau inc. pour l'établissement de la liste officielle des résidences et lots à être desservis par le réseau d'égout

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

*LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON*

	<i><b>pour</b></i>	<i><b>contre</b></i>
Monsieur Denis Racine, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

15-11-298

**ADOPTÉE SUR DIVISION**



**DE MANDATER** la firme d'ingénieurs *NORDIKeau inc.* pour des services professionnels d'assistance technique (établissement d'une liste officielle des résidences et lots qui seront desservis par le réseau d'égout) pour une somme forfaitaire n'excédant pas 2 380 \$ plus les taxes applicables, tel que spécifié à l'offre de services V/Réf.8000-001-4519;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 314-2028 – Immobilisations – réseau d'égout.

10.10 Mandat à Paul Isabelle pour agir comme chargé de projet (Projet Égout collecteur)

**ATTENDU QUE** la Ville désire mandater, M. Paul Isabelle comme chargé de projet pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 15 décembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

*LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON*

	<i>pour</i>	<i>contre</i>
Monsieur Denis Racine, maire	X	
Madame Hélène D. Michaud, conseillère	X	
Monsieur Mario Émond, conseiller	X	
Monsieur André Métivier, conseiller		X
Monsieur François Garon, conseiller		X

15-11-299

**ADOPTÉE SUR DIVISION**

**QUE** la Ville de Lac-Sergent mandate Monsieur Paul Isabelle pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 15 décembre 2015 à titre de chargé de projet au taux horaire de 50\$/heure, à raison de 20 h/semaine, pour un maximum de 4 000\$/mois.

**QUE** les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient imputées à même les surplus accumulés et non réservés.

---

**22H00** / Après avoir servi trois avertissements suite à son comportement ne respectant pas les règles du droit de parole et du langage respectueux, le maire prononce l'expulsion de M. Garon de la présente séance. M. Garon quitte son siège de conseiller.

**REPORTÉ** 10.11 Mandat à CIMA+ pour étude concernant la localisation de l'usine de traitement des eaux usées

**REPORTÉ** 10.12 Mandat à CIMA+ pour étude de tracés alternatifs pour égout collecteur

**CORRECTION** 10.13 Mandat à l'entreprise *Alvéole média* pour la mise en place d'une page Facebook

15-11-300 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**DE MANDATER** l'entreprise *Alvéole média* pour la mise en place d'une page Facebook au montant de 500 \$ plus les taxes applicables;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 314-2028 – Immobilisations – réseau d'égout.

10.14 Résolution de soutien à la France

**ATTENDU** les attentats terroristes survenus à Paris le 13 novembre 2015;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

15-11-301

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la communauté sergentoise, par la voix de son conseil municipal, désire exprimer à ses frères et sœurs de France, ses plus vives sympathies face au drame qui les affligent et son soutien pour affronter ces difficultés afin de ne pas se laisser abattre par ces actes barbares et pour que vivent la liberté, l'égalité et la fraternité.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Prochaine séance ordinaire / lundi 21 décembre 2015

Monsieur le maire, Denis Racine, nous avise que la séance visant l'adoption du budget 2016 aura lieu le 14 décembre prochain.

11.2 Séance extraordinaire de l'adoption du budget 2016 / lundi le 14 décembre 2015

Monsieur le maire, Denis Racine, nous avise que la séance visant l'adoption du budget 2016 aura lieu le 14 décembre prochain.

11.3 Réception des articles – Journal Le Jaseur édition décembre 2015

Monsieur Denis Racine indique aux personnes concernées que la date de tombée pour les articles pour « Le Jaseur du Lac » sera le 20 novembre 2015 au plus tard.

11.4 Dépôt du rôle triennal 2016-2018

**AVIS** est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la ville de Lac-Sergent, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2016, 2017 et 2018, a été déposé au bureau de la soussignée le 28 octobre 2015, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision en vertu de la section 1 du chapitre X de cette loi.

**Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :**

- ☐ Être déposée avant le 1er mai 2016 à la *MRC de Portneuf* au 185, route 138 à Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 ou envoyée par courrier recommandé;
- ☐ Être produite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au bureau de la *MRC de Portneuf* ou sur son site Internet à l'adresse [www.mrcportneuf.com](http://www.mrcportneuf.com);
- ☐ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 206 de la *MRC de Portneuf*.

Josée Brouillette  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15-11-302

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 10H20.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière